

**Délibération n° 15 / 2022****Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le Cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Julien BIEGEL, Mme Michelle CASSAR, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Marc GERVAIS, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, M. Christophe GRILL, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Sylvie CINÇON (pouvoir à M. Mickaël GIL), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme Gaëlle GUYONNET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Christophe GRILL), M. Gérard SABLOS (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir Mme Karine QUEVEDO),

Absent non excusé :

M. Jean-Luc MILHAU

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2022

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel expose au conseil municipal :

Dans le cadre du budget primitif 2022 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2022
A.S.P. PIGNAN	14 500 €
ACCORPS	300 €
ACPG-CATM	1 200 €
AMARANTE	200 €
AMICALE BOULISTE PIGNANAISE	700 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS PIGNAN	1 500 €
ARTISTES PEINTRES - SCULPTEURS	200 €
ARTS DU VITRAIL	150 €
ASR BADMINTON	450 €
ASSOCIATION RETROMECHANIQUE	500 €
ATELIERS FEMININS	250 €
CHORALE EL ECO	650 €
CLUB VENE ET MOSSON	450 €
COMITE DE JUMELAGE	2 000 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. AUBRAC	22 280 €

COOPERATIVE SCOLAIRE L. LOUBET	5 940 €
COOPERATIVE SCOLAIRE M. ALBERT	8 710 €
COUNTRY K'DANSE	200 €
CRECHE ZEBULON	105 000 €
DAICI DALAI	200 €
ECG	500 €
ECOLE DE MUSIQUE L'INTERNOTE	5 300 €
GRS	1 000 €
GYM CHOC	700 €
ID COUTURE	200 €
KOLAM	200 €
L'OLIVIER	100 €
O2 GYM	600 €
OXYGYM	700 €
PASSION PHOTO PIGNAN	500 €
PIGNAN HAND BALL	1 800 €
PIGNAN VTT	150 €
SCRABBLE	150 €
SYNDICAT DE CHASSE	1 000 €
TEMPS DANSE	500 €
THEATRE LA CHICANETTE	700 €
C4H2	250 €
TAEKWONDO	200 €
ESCP	250 €
VOLLEY	200 €
TOTAL	180 380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité :

- **DECIDE L'OCTROI ET L'AFFECTION** des subventions de fonctionnement, telles que détaillées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 27 (dont 8 pouvoirs)
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022